

Règlement du concours « Votre TV 100% remboursée ! » par HIFI international du 18 mai au 08 juin 2021 inclus - Jeu avec obligation d'achat.

Article 1 : Objet

La société HIFI international (ci-après dénommée la société organisatrice), immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B13377, établie et ayant son siège social à L-5324 CONTERN, 2 rue Läiteschbaach (Luxembourg), organise un concours avec obligation d'achat intitulé « *Votre TV 100% remboursée !* » qui se déroulera du 18 mai 2021 au 08 juin inclus.

Le jeu «*Votre TV 100% remboursée !*» (ci-après «*le Concours*») se déroule du 18 mai à 00h00 au 08 juin 2021 inclus (inscription sur hifi.lu avant le 08 juin à 23.59 heures) dans les magasins Hifi international du Grand-Duché de Luxembourg et sur le site web www.hifi.lu

La société HIFI International (société organisatrice) est responsable de la mise à disposition des dotations aux gagnants du jeu, sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de les délivrer. Le présent Règlement de Concours, ainsi que ses adaptations, sera disponible gratuitement en magasin ainsi que sur www.hifi.lu

Article 2 : Conditions de participation

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus) au moment du concours.

Lors de la commande dans un magasin HIFI international ou sur hifi.lu, régler 100% du prix d'achat des téléviseurs commandés.

Un même client peut participer plusieurs fois à l'action promotionnelle pour autant que toutes les modalités de participation soient respectées. Il ne peut y avoir qu'une participation par achat.

Le personnel d'HIFI international ne peut pas participer au présent concours.

Tout recours à des pratiques visant à contourner les limites de participation au Concours, entraînent l'exclusion automatique et sans préavis du participant au Concours.

Les participations incomplètes ou inexactes, ainsi que toutes les participations contenant des éléments incomplets, incorrects ou illisibles, ou les participations transmises sous une autre forme que celle prévue ou qui ne respectent pas les dispositions du Règlement de Concours seront exclues et la participation sera disqualifiée.

Article 3 : Modalités de participation -Déroulement du Concours

Les participants seront invités à participer au Concours via un formulaire (nom, email, et téléphone) disponible sur le site hifi.lu

Pour participer valablement au Concours, le participant doit :

- 1) Remplir les données d'identification obligatoires demandées sur le formulaire de participation :
- nom et prénom ;
 - e-mail ;
 - téléphone ;
 - numéro de ticket de caisse – qui figure sur le ticket de caisse.

Un exemple du numéro de ticket de caisse est disponible sur le formulaire.

Les participants devront impérativement indiquer leur numéro de ticket de caisse sur le formulaire complété afin de valider ce dernier pour le concours.

Le gagnant accepte explicitement qu'HIFI international publie son nom ainsi que sa photo éventuelle à toute fin publicitaire, sans aucune contrepartie financière ou autre.

2) Le participant doit satisfaire aux conditions stipulées dans l'article 2 de ce règlement.

Les participations incomplètes ou inexactes, ainsi que toutes les participations contenant des éléments incomplets, incorrects ou illisibles, ou les participations transmises sous une autre forme que celle prévue ou qui ne respectent pas les dispositions du Règlement de Concours seront exclues et la participation sera disqualifiée.

Article 4 : Désignation des gagnants - Prix

Ce concours est doté du prix suivant :

Remboursement de l'achat effectué pour une télévision dans les magasins HIFI international et sur le site hifi.lu au cours de la période du 18 mai 2021 au 08 juin 2021 inclus jusqu'à 23.59 heures.

Le remboursement de la valeur des téléviseurs (TVA comprise) sera réalisé en 'HIFI e-voucher' (des bons d'achats, uniquement valables dans les magasins Hifi international du Grand-Duché de Luxembourg et sur le site web www.hifi.lu), non remboursable en argent. La valeur du téléviseur sera celle réellement payée en magasin ou sur le site (hors livraison et/ou placement et garantie prolongée exclue).

L'HIFI e-voucher aura une période de validité jusqu'au 01 juin 2022.

20 bons d'achats sont attribués pour l'ensemble des magasins et le site hifi.lu
Un tirage au sort sera organisé pour désigner les 20 gagnants.

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 10 juin 2021 par un huissier de justice.

La Société organisatrice est responsable de la mise à disposition des dotations aux gagnants du jeu, sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de les délivrer. Les gagnants seront contactés personnellement par e-mail (à l'adresse e-mail mentionnée lors de la participation) pour recevoir leur bon d'achat et définir la date et les modalités de réception du bon d'achat.

Passé le délai qui leur sera indiqué pour venir chercher leur bon d'achat, leur bon d'achat restera la propriété de la société organisatrice. Le bon d'achat de ce concours est personnel, incessible, non

échangeable, et non remboursable en argent, partiellement ou totalement.

La liste des gagnants ne peut faire l'objet de contestation. Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité ou leur adresse électronique (e-mail). Toute fausse identité ou fausse adresse électronique (e-mail) ou coordonnées erronées entraînera la nullité des participations et des gains obtenus en conséquence. Toute falsification de nom ou e-mail sera poursuivie pénalement.

Article 5 : Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le Concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que le participant ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité.

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'arrêter ce jeu à tout moment sans annonce au préalable et sans dommage moral ou financier pour les participants.

La société organisatrice décline toutes responsabilités pour tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué, que ce soit par cas fortuit ou du fait d'un tiers. Elle ne pourra être tenue pour responsable des agissements des gagnants lors de l'utilisation du lot.

HIFI international se réserve le droit d'apporter des modifications à cette action promotionnelle ou à son déroulement et/ou à son règlement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent. HIFI international ne peut pas être tenue pour responsable de l'éventuelle interruption, report ou annulation de l'action promotionnelle pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Si le déroulement de l'action promotionnelle est mis à mal par un incident technique lors de la participation via un achat sur le site de www.hifi.lu, tout sera mis en œuvre pour neutraliser la cause du dérangement. HIFI international ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des inconvénients résultant de ces incidents techniques ou du fait que le site ou le formulaire d'inscription pour la fiche client est momentanément indisponible suite à un incident technique. HIFI international ne peut pas être tenu responsable pour une éventuelle incompatibilité entre les technologies employées pour l'action promotionnelle et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

Article 6 - Litiges

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants à ce jeu sont donc soumis à la loi luxembourgeoise. Tout litige né à l'occasion de ce jeu concours et ne pouvant être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents en la matière, désignés par le nouveau code de procédure civile.

Article 7 : Protection des données personnelles

Les participants marquent leur accord quant à l'utilisation de leurs données personnelles. Ils disposent cependant, conformément au règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification et de

retrait des données les concernant. Toutes les informations collectées dans le cadre du jeu concours ne seront ni vendues, ni cédées à un tiers de quelque manière que ce soit.

Les données transmises par les participants dans le cadre de l'action du jeu concours sont relevées, enregistrées et utilisées uniquement pour la procédure de l'action du jeu concours comme indiqué dans ces conditions de participation.

Les destinataires des données personnelles mises à disposition dans le cadre de ce jeu concours sont la société organisatrice.

Article 8 -Dépôt du règlement

Le présent document constitue le règlement du jeu, lequel a fait l'objet d'un dépôt à l'étude des Huissiers de Justice Carlos CALVO et Frank SCHAAL, demeurant à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

Le règlement de jeu peut être consulté librement sur le site de l'étude d'huissiers à l'adresse :

Toute modification du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant et sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier. La version déposée chez l'huissier fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.